

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site de Renens

But de l'école

Le but de l'École de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- | | | |
|---------------------|-------------|-------------------------|
| - flûte traversière | - trompette | - tuba |
| - clarinette | - trombone | - batterie / percussion |
| - saxophone | - euphonium | |

Instruments

- L'instrument, les fournitures et les méthodes sont à la charge de l'élève. Cependant, selon ses disponibilités, l'EM met en location quelques instruments.
- L'élève est responsable de son instrument. Les dégâts provenant, d'accidents, d'un manque de soin ou de négligence sont supportés par l'élève ou/et son représentant légal.
- L'élève est tenu de conserver son instrument loué dans un parfait état de propreté et de fonctionnement. Aucune réparation ne doit être faite par l'élève ou son représentant légal, mais sont effectuées par un professionnel.
- Une inspection périodique des instruments loués est faite par le professeur.
- Lors de la restitution de l'instrument, l'élève s'engage à le rendre révisé et nettoyé par un professionnel.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble

- L'Ensemble des Jeunes de l'EM a pour but d'offrir une première expérience de jouer en groupe et de découvrir le plaisir de jouer ensemble.
- L'Ensemble des Jeunes se produit lors des auditions de l'EM, lors du concert annuel de La Clé d'Argent ainsi que ponctuellement lors de manifestations diverses.
- L'entrée à l'Ensemble des Jeunes se fait en accord avec l'enseignant, l'élève ou/et son représentant légal.
- L'Ensemble des Jeunes répète le jeudi soir durant une partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations.
- L'Ensemble des Jeunes est un cours dispensé gratuitement pour les élèves de l'EM.

Concours des solistes

- Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron des Musiques de la Côte Est généralement en mai. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève ou/et son représentant légal et le professeur.
- Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.
- L'EM prend en charge tous les frais d'inscriptions (y compris accompagnement au piano) aux concours régionaux et cantonaux.
- L'EM se réserve le droit, en cas d'absence non justifiée de facturer les frais de concours par l'élève ou/et son représentant légal.

Camp de musique

Camp Musical du Nord vaudois – Broye
Camp Musical SCMV